Newsletter

Structure tarifaire des prestations ambulatoires 2026

Introduction du nouveau système tarifaire des prestations ambulatoires prévue au 1er janvier 2026

Fin octobre 2024, les partenaires tarifaires de l'Organisation tarifs médicaux ambulatoires OAAT OTMA ont convenu d'un nouveau système tarifaire global pour les prestations ambulatoires et l'ont transmis au Conseil fédéral pour qu'il décide du remplacement du tarif actuel TARMED. Même si la décision du Conseil fédéral est encore en attente, on peut actuellement supposer que le nouveau système tarifaire global entrera en vigueur le 1er janvier 2026.

Le nouveau système tarifaire consistera en un «catalogue de prestations relevant des tarifs médicaux ambulatoires» (CPTMA), lui-même basé sur un nouveau tarif à la prestation «TARDOC» ainsi que sur de nouveaux «forfaits ambulatoires».

L'introduction du nouveau système tarifaire nécessitera des ajustements dans la saisie des prestations via curaMED. Des ajustements dans les processus des cabinets ne sont pas non plus exclus.

Par ailleurs, une nouvelle norme de facturation XML 5.0 sera introduite pour la création et la transmission des factures médicales selon le nouveau système tarifaire. Celle-ci sera intégrée dans les produits curaBILL, curaLINE et curaMED.

Swisscom Health se prépare activement à cette prochaine introduction. Dans le cadre de notre travail, nous communiquerons continuellement avec nos clients et les informerons des activités liées à nos produits. Une première mise à jour concernant les produits concernés sera disponible prochainement.

Meilleures salutations

L'équipe Swisscom Health

Swisscom (Suisse) SA, Health
Pfingstweidstrasse 51 I 8005 Zurich
www.swisscom.ch/health
058 822 22 22 I Salessupport.Health@swisscom.com